

ZONAGE


- 1AU : La zone mixte d'urbanisation future à court terme
- 1AUe : Le secteur d'urbanisation future à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- 2AU : La zone mixte d'urbanisation à long terme
- A : La zone agricole
- Azh : La zone agricole humide
- Ai : La zone agricole soumise à un risque d'inondations en cas d'orage
- N : La zone naturelle
- NH : Le secteur naturel d'habitat
- NHs : Le secteur naturel d'habitat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Nzh : La zone naturelle humide
- UA : Le secteur mixte du centre
- UAI : Le secteur mixte du centre
- UB : Le secteur mixte d'extension
- UBi : Le secteur mixte d'extension soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UE : Le secteur à vocation d'activités économiques, artisanales et tertiaires
- UG : Le secteur mixte du hameau de la gare
- UGi : Le secteur mixte du hameau de la gare soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- URH : Le secteur réservé à l'extension de l'artisanat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UP : Le secteur réservé aux équipements publics
- US : Le secteur d'activités sportives
- UZ : Le secteur mixte à faible densité
- Les emplacements réservés
- Les espaces boisés classés
- Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-1-5 du Code de l'urbanisme

LES INFORMATIONS

- Immeuble délimité au titre de l'article L123.1.7° du Code de l'urbanisme à protéger ou mettre en valeur
- Les axes routiers importants
- Sentier de randonnée cycliste ou pédestre inscrit au P.D.I.P.R.
- Sentier pédestre d'intérêt communal
- Les bâtiments repérés en zone agricole dont l'extension et le changement de destination sont possibles
- Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-1-5 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole
- Secteur soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Limite communale
- Étang
- Cimetière
- Les exploitations agricoles



BOURGHELLES



DEPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE BACHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PL.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 05 Janvier 2007.
Modifié par délibérations du Conseil Municipal le 15 Juillet 2011, 13 janvier 2012, 6 décembre 2013, 7 novembre 2014, 23 décembre 2015, 21 avril 2017 et 17 décembre 2019.

JANVIER 2021
MODIFICATION N°5 DU PLU (EN COURS) Echelle : 1/2000

Le Bourg

Modifié par :

auddicé
urbanisme
auddicé.com

A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **Cabinet Berlem** 9 rue Nain - 59100 Roubaix
Tél : 03 28 02 75 00
contact@cabinetberlem.fr A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **ARCHITECTES URBANISTES**
2, Place Grenvelles
59000 LILLE
Tel : 03 20 58 11 00 Fax : 03 20 58 34 42 A partir du plan réalisé par :

Modifié par : **ATELIER PEVELOIS DE GEOMETRIES - EXPERTS**
MICHAEL SAGNIEZ et ANTOINE COLPART
GEOMETRES - EXPERTS ASSOCIES
21, Place du General de Gaulle 59310 ORCHIES
Fax 03 20 64 64 98 A partir du plan réalisé par :

F.H.R. Etudes et réalisations d'Urbanisme.

NOTE :
La commune est concernée par le risque naturel, de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait - gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

